

**Sujet :** [INTERNET] carrière de Saint lary

**De :**

**Date :** 21/02/2020 17:58

**Pour :** pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr

Monsieur Le commissaire enquêteur

Je suis opposée à la réouverture de la carrière de marbre de Saint Lary . Je vis à Augirein et je profite pleinement de cette superbe vallée de la Bellongue. Je ne souhaite absolument pas subir les diverses nuisances dues à l'exploitation d'un marbre destiné à une classe richissime qui ne se préoccupent nullement des conséquences environnementales !

a) Du fait du réchauffement climatique, tout un chacun sait que l'eau est une ressource de plus en plus menacée.

La carrière va fonctionner 5 mois par an de mai à septembre pendant 30 ans. Du fait du réchauffement climatique, les étés vont être de plus en plus chauds et secs, nous allons être confrontés à des restrictions d'eau pendant ces périodes. Pour exemple, l'été 2019 a été très chaud et la Bouigane était presque à sec ! Est-il bien raisonnable de prévoir l'exploitation d'une carrière dont le besoin en eau est important ?

b) Par ailleurs, l'homme, de par son activité, est responsable de la disparition de 1/3 de la faune et la flore terrestre. Pour ne nommer que celles-ci, des espèces comme le chiroptère (chauve souris), le cordulégastre bidentée (libellule), la Salamandre tachetée sont protégées ainsi que leurs habitats et ne doivent pas être dérangées. Effectivement dans la loi des dérogations peuvent être accordées. Cependant pouvez vous être certains que ces espèces ne disparaîtront pas du fait du déplacement de leurs habitats, des nuisances diverses (pollution de l'air par la poussière, le bruit, du traitement des eaux etc.... ?

Incidence forte sur la truite fario, assez forte pour le chiroptère. Ca interpelle !

c) Le déboisement et la destruction de la flore par les activités humaines ont des conséquences importantes sur les équilibres naturels, et la biodiversité : Actuellement, une plante sur cinq est menacée d'extinction sur notre planète !

d) Des personnes vivent dans cette partie de la montagne, elles devront subir les nuisances sonores (Des générateurs vont fonctionner 5 mois par an sans arrêt), la poussière, la dégradation de leur cadre de vie et une dévaluation de leur bien immobilier etc. Il est impossible d'accepter ces conditions. Trouvez-vous normal de mettre en péril leur condition de vie ?

d) Des simulations d'une future activité ont été réalisées sur le site. Les plages de valeurs indicatives aux différents points de mesure font état d'une augmentation du niveau sonore faible ne dépassant pas 4 dB. Vos simulations ont-elles été effectuées dans les conditions d'exploitation de la carrière à plein régime et prennent-elles en compte la disposition des reliefs (effet de mur, de réverbération, d'écho) ? Nous sommes en montagne et le son rebondit sur les versants !

. Exemple de témoignage de nuisances sonores dues à une carrière (J'habite, dans un

hameau à deux kilomètres de la carrière du Plantaurel au col de Py. De chez moi, on entend clairement les bruits de la carrière : tirs de mines, camions qui reculent, grondements sourds etc...)

e)Le trafic des camions va provoquer toutes sortes de nuisances, détruisant les habitats naturels, impactant les villages, détériorant le réseau routier financé par nos impôts.

f) Conclusion

Aucune retombée économique pour la vallée de la Bellongue, l'exploitation de cette carrière ne crée qu'un seul emploi et est une atteinte à l'environnement et à la biodiversité. Le tourisme en souffrira, les randonneurs et les cyclistes ne viendront plus du fait des nuisances diverses. Le seul grand bénéficiaire est l'exploitant au détriment de cette belle vallée. **Par ailleurs, il est important de rappeler que nous sommes au cœur du parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises avec pour projet de territoire la protection de l'environnement. Cela semble avoir été oublié !**

D. LACOINTE